

## FLASH INFO

### TÉLÉPÉAGES : MISE À JOUR

Le directeur interrégional a confirmé que la suspension du service de télépéage est liée à un différent contractuel avec le fournisseur VINCI.

Le règlement des factures a été effectué, et tout est mis en œuvre pour un rétablissement rapide du service, prévu au plus tôt pour lundi.

**Le 23/01/2025**



Le 23 janvier 2025

À

Monsieur le Directeur Interrégional de Dijon

Objet : télépéages impayés : préserver la sécurité de nos équipes ESP

Monsieur le Directeur Interrégional,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation préoccupante qui, si elle n'est pas rapidement résolue, pourrait engendrer des conséquences dramatiques, telles que notre administration en a malheureusement déjà connu par le passé.

En effet, ce lundi, nos collègues des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP) ont constaté, au cours de leur mission, une défaillance dans le fonctionnement de leurs badges de télépéage. À leur grande stupéfaction, ils ont appris que cette situation résultait du non-paiement, depuis juillet, des factures de télépéage par la Direction Interrégionale de Dijon. Si la société VINCI-ASF porte également une part de responsabilité, ayant transmis la facture en date du 27 décembre, la conséquence immédiate n'en demeure pas moins intolérable :

Certains agents ont été contraints d'avancer des frais en utilisant les cartes carburants. D'autres ont dû emprunter les télépéages d'un prestataire privé ou effectuer des détours de 45 minutes, allongeant ainsi considérablement leurs trajets.

**Ces incidents ont entraîné des arrêts prolongés aux barrières de péage, exposant les agents à des risques de sécurité inacceptables !!**

Face à cette situation, nous vous demandons instamment de prendre des mesures concrètes :

1. Le règlement immédiat des factures de télépéage.
2. Une vigilance accrue pour garantir la sécurité de nos équipes sur le terrain.
3. La mise en place d'une réserve budgétaire dédiée à la gestion de fin d'année, afin de pallier aux besoins urgents, qu'il s'agisse des remboursements ou des paiements essentiels comme les télépéages et les frais de repas, ...

La sécurité des personnels ne saurait être reléguée au second plan pour des raisons administratives. Il en va de la responsabilité de l'institution de garantir à ses agents les conditions nécessaires à l'exercice de leurs missions en toute sérénité.

Le SPS reste pleinement mobilisé et attend des réponses rapides, accompagnées d'actions concrètes.

Dans l'attente de vos mesures, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Interrégional, en l'assurance de notre considération distinguée.

M.Caillet Manuel  
M.Servat Gilles  
M.Dryssens Julien  
Délégués Régionaux SPS-CEA Disp Dijon